

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département STPI du 26 août 2024.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 1er semestre pour l'année universitaire 2024-2025 du département STPI les enseignants suivants :

- | | |
|-----------------------|--|
| -BELGA Jihane | -MORANDI Gaëlle |
| -BOUTIGNY Vincent | -PAILLAT Samuel – <i>président du jury</i> |
| -DUVAL Diane | -RENOUX Mariana |
| -GAILLARD Laurent | -SAUNIER Julien |
| -KOOYMAN Grégoire | -TARTARIN Alexandre |
| -LARCHEVEQUE Hortense | -THIBAUT Jérôme |
| -LECOMTE Alexis | |

Invités : Isabelle MALANDAIN ou Ophélie PERKINS
Thomas LECOURT

Article 2

Le directeur du département STPI, Samuel PAILLAT, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray
Le 26 août 2024



Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département STPI du 26 août 2024.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 2^{ème} semestre pour l'année universitaire 2024-2025 du département STPI les enseignants suivants :

- | | |
|-------------------------|--|
| -BELGA Jihane | -LECOMTE Alexis |
| -BOUTIGNY Vincent | -MAAZI Hanae |
| -DAVIN Tanguy | -MEYER André |
| -DUVAL Diane | -MORANDI Gaëlle |
| -GAILLARD Laurent | -NOSREE Anthony |
| -HAMDI Adel | -PAILLAT Samuel – <i>président du jury</i> |
| -HONORE David | -RENOUX Mariana |
| -KEBIR Nasreddine | -SAUNIER Julien |
| -KOOYMAN Grégoire | -TARTARIN Alexandre |
| -KOTOWICZ Jean-Philippe | -THIBAUT Jérôme |
| -LARCHEVEQUE Hortense | |

Invités : Isabelle MALANDAIN ou Ophélie PERKINS

Thomas LECOURT

Article 2

Le directeur du département STPI, Samuel PAILLAT, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 26 août 2024



Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département STPI du 26 août 2024.

DECIDE**Article 1er**

Sont nommés membres du jury de 3^{ème} semestre pour l'année universitaire 2024-2025 du département STPI les enseignants suivants :

- | | |
|-------------------|--|
| -AUVRAY Ludovic | -KEBIR Nasreddine |
| -BOUTIGNY Joannie | -KRUG Nele |
| -DELANNEY Arnaud | -LECOMTE Alexis |
| -DUVAL Diane | -LECOURT Thomas |
| -DUVAL Guillaume | -PAILLAT Samuel – <i>président du jury</i> |
| -GAILLARD Laurent | -ROUXELIN Nathan |
| -HONORE David | -XAVIER Pradip |

Invités : Isabelle MALANDAIN ou Ophélie PERKINS

Hortense LARCHEVEQUE

Myriam GUILBAUD

Article 2

Le directeur du département STPI, Samuel PAILLAT, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 26 août 2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA



DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département STPI du 26 août 2024.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury de 4^{ème} semestre pour l'année universitaire 2024-2025 du département STPI les enseignants suivants :

- | | |
|---------------------|--|
| -AUVRAY Ludovic | -KRUG Nele |
| -BOUTIGNY Joannie | -LECOMTE Alexis |
| -DELAROCHE Isabelle | -LECOURT Thomas |
| -DUVAL Diane | -LEPAILLEUR Yohann |
| -DUVAL Guillaume | -MALANDAIN Nicolas |
| -GAILLARD Laurent | -PAILLAT Samuel – <i>président du jury</i> |
| -GAUZERE Benoît | -ROUXELIN Nathan |
| -HONORE David | -TONNOIR Antoine |
| -HYDE Céleste | -TOURBIER Matthieu |

Invités : Isabelle MALANDAIN *ou* Ophélie PERKINS
Hortense LARCHEVEQUE

Article 2

Le directeur du département STPI, Samuel PAILLAT, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray
Le 26 août 2024



Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département STPI du 28/08/2024.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury mixtes des 3^{ème} et 4^{ème} semestre pour l'année universitaire 2024-2025 du département STPI les enseignants suivants :

- | | |
|------------------------|--|
| -COUSIN Jean | -RENOU Bruno |
| -BARBE Fabrice | -RIVOALEN Elie |
| -COUVE-BONNAIRE Samuel | -PAILLAT Samuel – <i>président du jury</i> |
| -DEL MONDO Géraldine | -VERNIERES Lamiae |
| -KNIPPEL Arnaud | |

Article 2

Le directeur du département STPI, Samuel PAILLAT, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement d président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 28/08/2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,


Mourad Abdelkrim BOUKHALFA